

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILÉS À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-392
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 226 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU
DES ÉQUIPEMENTS CVCA DU GARAGE MUNICIPAL ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2024-EM-378**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2024-EM-392 décrétant une dépense et un emprunt de 1 226 000 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA du garage municipal et abrogeant le Règlement numéro 2024-EM-378* est de 10 271;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 038;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2024-EM-392 décrétant une dépense et un emprunt de 1 226 000 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA du garage municipal et abrogeant le Règlement numéro 2024-EM-378* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 octobre 2024, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, Pamela Gagnon de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 29 octobre 2024

(S) PAMELA GAGNON

PAMÉLA GAGNON

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,
Ce 29 octobre 2024

(S) ANNY DESPRES

Anny Després
Greffière adjointe